

## Déclaration de Sécurité des patients Suisse

## Resserrer les liens

Philippe Luchsinger<sup>a</sup>, Jean-Michel Gaspoz<sup>b</sup>, François Héritier<sup>b</sup><sup>a</sup> Président mfe; <sup>b</sup> Co-présidence SSMIG

Philippe Luchsinger

Situation bien connue: Madame Auberson, âgée d'un peu plus de 90 ans, a dû être hospitalisée suite à une chute. Auparavant déjà, elle devait prendre dix médicaments différents en raison de diverses affections, répartis en quatre prises. Grâce au médecin de famille, à l'Association d'aide et soins à domicile, et à sa propre agilité, la patiente s'en est la plupart du temps sortie. Et puis vint ce malencontreux accident, à la maison, heureusement sans fracture ou blessure grave. Toutefois, la réadaptation s'avère quelque peu compliquée, de nouveaux médicaments doivent être prescrits en plus des anciens. S'y ajoute que les génériques que Madame Auberson prenait auparavant ont été remplacés par des préparations originales ou des médicaments d'autres fabricants. La vieille dame est de retour à la maison, il faut maintenant mettre de l'ordre...

Lorsqu'il s'agit de garantir une sécurité médicamenteuse optimale, les difficultés commencent dès l'admission à l'hôpital: La liste du médecin de famille est-elle complète? Un spécialiste a-t-il rajouté un médicament? Ou bien une modification de la dose n'a-t-elle pas été reportée dans le dossier de l'Association d'aide et de soins à domicile? Et qui sait ce que Madame Auberson prend vraiment? Pour nous tous, les professionnels, la déclaration de Sécurité des patients Suisse a pour but de nous rappeler, de nous encourager, de nous exhorter et de nous former à assumer, sur le plan interprofessionnel et interinstitutionnel, la grande responsabilité qui nous incombe précisément dans ce domaine. La déclaration entend nous rappeler à chaque instant à quel point une vérification minutieuse de la médication est essentielle, que nous exerçons à l'hôpital ou en cabinet, en stationnaire ou en ambulatoire.



Jean-Michel Gaspoz



François Héritier



Correspondance:  
Geschäftsstelle mfe  
Effingerstrasse 2,  
CH-3011 Bern  
Sekretariat[at]  
hausarzt Schweiz.ch



Correspondance:  
Geschäftsstelle SGAIM  
Mombijoustrasse 43  
Postfach, CH-3001 Bern  
Info[at]sgaim.ch

Pour la SSMIG et mfe, soutenir cette déclaration est une évidence. Mais pas seulement en la signant; ce serait trop facile. Il est avant tout essentiel que nous la propagions. La Fondation pour la Sécurité des patients Suisse explique dans ce numéro l'objectif du programme «progress!»; il convient bien entendu aussi de consulter le site internet, les documents et la déclaration elle-même.

**Pour nous tous, les professionnels, la déclaration de Sécurité des patients Suisse a pour but de nous rappeler, de nous encourager, de nous exhorter et de nous former à assumer, la grande responsabilité qui nous incombe.**

La qualité est requise de toutes parts. Avec le programme «progress!», nous avons l'occasion unique de continuer à améliorer notre qualité déjà élevée et d'ainsi montrer à quel point nous prenons soin de cette qualité. Saisissons cette chance pour le bien de nos patients et montrons comment nous gérons la qualité.

**Pour la SSMIG et mfe, soutenir cette déclaration est une évidence, pas seulement en la signant. Il est avant tout essentiel que nous la propagions.**

A propos: Grâce à la vérification scrupuleuse de la médication lors de l'admission à l'hôpital, du changement de service ainsi que lors de la sortie de l'hôpital, Madame Auberson est retournée chez elle en toute sécurité, sans erreur médicamenteuse, avec des instructions claires et compréhensibles pour tous. En matière de médication, l'interface est devenue une jonction et les liens ne cessent de se resserrer et de se fiabiliser, et ce grâce au programme «progress!».